

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD  
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 19 décembre 2011** après la séance concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2012.

Étaient présents:

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Nelson Cloutier
			Roger Lapierre
			Réal Beaulieu
			Pierre Dorval
			Serge Guimond

**FORMANT QUORUM** et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

**1. Ouverture de la session**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée.

**2. Ordre du jour**

**2.1 Acceptation**

**249-12-2011**

**Adoption de l'ordre du jour.**

**Il est proposé par :** Monsieur Pierre Dorval

**Appuyé par :** Monsieur Réal Beaulieu

**Et unanimement résolu : -**

**D'adopter l'ordre du jour suivant :**

**ODRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
  - 2.1 Adoption
3. Vidange fosses septiques/Création/Réserve
4. Virements budgétaires/Adoption
5. Aqueduc, égouts, assainissement des eaux usées/
  - 5.1 Réseaux de drainage/Rencontres/MAMROT et MTQ
6. Route 285/Cession ancienne portion de chemin/Sur le lot 3A-P, Rg A, Canton Lessard
7. MRC L'Islet/Règlement régional #04-2011 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées remplaçant le règlement #03-2009 de la MRC de L'Islet
  - 7.1 Consultation publique/Tourville
  - 7.2 Adoption et entrée en vigueur/Dates
8. Période de questions.
9. Levée de la séance
  - 9.1 Résolution

**3. Vidange fosses septiques/Création/Réserve**

250-12-2011

**Vidange fosses septiques/Création/Réserve.**

**Il est proposé par :** Madame Sonia Laurendeau  
**Appuyé par :** Monsieur Nelson Cloutier  
**Et unanimement résolu :** -

**DE** créer une réserve au montant de 9 369\$ pour les revenus de la vidange des fosses septiques.

**4. Virements budgétaires/Adoption**

251-12-2011

**Virements budgétaires/Adoption.**

**Il est proposé par :** Monsieur Serge Guimond  
**Appuyé par :** Monsieur Réal Beaulieu  
**Et unanimement résolu :** -

**D'**accepter les virements budgétaires datés du 19 décembre 2011.

**5. Aqueduc, égouts, assainissement des eaux usées/**

**5.1 Réseaux de drainage/Rencontres/MAMROT et MTQ**

252-12-2011

**Aqueduc, égouts, assainissement des eaux usées/Réseaux de drainage/Rencontres/Demande d'une rencontre au cabinet du Ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a obtenu une promesse d'aide financière totalisant la somme de 10 614 346 \$ pour la réalisation d'un projet d'alimentation en eau potable, d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux relevés de terrain détaillés effectués en vue de la préparation des plans et devis, l'existence d'un réseau de drainage organisé a été constaté dans toutes les rues municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'estimé préliminaire (révisé le 9 février 2011, page 4 de 25), il est prévu que sur les rues municipales, les conduites d'égout unitaire existantes seront conservées comme égout pluvial seulement;

**CONSIDÉRANT** l'envergure des réseaux de drainage existants qui seront détruits lors de la mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc dans toutes les rues municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la reconstruction des réseaux de drainage n'est actuellement pas admissible à l'aide financière accordée dans ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ampleur des travaux requis pour la reconstruction des réseaux de drainage dépasse largement la capacité de payer des citoyens;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT**

**Proposé par :** Monsieur Pierre Dorval  
**Appuyé par :** Monsieur Nelson Cloutier  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents :**

**QUE** les élus de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard demandent une rencontre avec les personnes suivantes, afin d'identifier les avenues possibles pour dénouer cette impasse :

- Monsieur Jean-François Labbé du cabinet de monsieur le ministre Laurent Lessard;
- Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet;
- Membres de la firme BPR, ingénieurs.

**QUE** le conseil demande à monsieur le ministre de prendre cette requête avec considération, car il est urgent de connaître l'enjeu de ces travaux par rapport à l'ensemble du projet d'alimentation en eau potable, d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées.

**Aqueduc, égouts, assainissement des eaux usées/Réseaux de drainage/Rencontres/Demande d'une rencontre au cabinet du Ministre des Transport du Québec.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a obtenu une promesse d'aide financière totalisant la somme de 10 614 346 \$ pour la réalisation d'un projet d'alimentation en eau potable, d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux relevés de terrain détaillés effectués en vue de la préparation des plans et devis, l'existence d'un réseau de drainage organisé a été constaté dans le chemin Lessard Est et Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'estimé préliminaire (révisé le 9 février 2011, page 4 de 25), il est prévu que sur les rues municipales, les conduites d'égout unitaire existantes seront conservées comme égout pluvial seulement;

**CONSIDÉRANT QUE** les réseaux de drainage existants seront complètement détruits lors de la mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc sous ces routes;

**CONSIDÉRANT QUE** la reconstruction de ces réseaux de drainage n'est pas admissible à l'aide financière accordée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)

**CONSIDÉRANT QUE** l'ampleur des travaux requis pour la reconstruction des réseaux de drainage dépasse largement la capacité de payer des citoyens de ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Lessard Est et Ouest constitue un axe routier ayant fait l'objet d'un transfert de responsabilités à la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard par le ministère des Transports du Québec (MTQ) en 1993;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT**

**Proposé par :** Monsieur Pierre Dorval  
**Appuyé par :** Monsieur Nelson Cloutier  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents :**

**QUE** les élus de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard demandent une rencontre avec les personnes suivantes, afin d'identifier les avenues possibles pour mener à bien son projet :

- Monsieur Philippe Mercier du cabinet de monsieur le ministre Pierre Moreau;
- Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet;
- Membres de la firme BPR, ingénieurs.

**QUE** le conseil demande à monsieur le ministre de prendre cette requête avec considération, car il est urgent de connaître l'enjeu de ces travaux par rapport à l'ensemble du projet d'alimentation en eau potable, d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées.

6. **Route 285/Cession ancienne portion de chemin/Sur les lots 2-B-P, Rg A, canton Lessard, 3A-P, Rg A, Canton Lessard et 3-B-P, Rg A, canton Lessard**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7. **MRC L'Islet/Règlement régional #04-2011 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées remplaçant le règlement #03-2009 de la MRC de L'Islet**

## **7.1 Consultation publique/Tourville**

Le projet de règlement 04-2011 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées remplaçant le règlement 03-2009 a été adopté par le conseil des maires de la MRC de L'Islet, le 23 novembre 2011.

Une consultation publique a lieu mardi, le 20 décembre 2011 à Tourville.

Ce règlement peut être aussi consulté par les citoyens de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard au bureau administratif de cette dernière. Ce nouveau règlement englobe l'ensemble des municipalités locales de la MRC de L'Islet.

## **7.2 Adoption et entrée en vigueur/Dates**

L'adoption de ce règlement se fera en janvier ou février 2012 et son entrée en vigueur le ou vers le mois de mai 2012.

## **8. Période de questions.**

Conformément à l'article 150 du *Code municipal*, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

## **9. Levée de la séance**

### **9.1 Résolution**

#### **Levée de la séance.**

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier que la séance soit levée.  
Il est 20h45.

254-12-2011

---

Luc Caron, maire

---

Josée Godbout, sec.-trésorière